

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS398

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 10, après la seconde occurrence du mot :

« sens »,

insérer la référence :

« du 18° *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.